

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2018

N°2018-02-12

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 45
Dont pouvoirs : 4

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux Saint-Hilaire, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique de CASTELBAJAC remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERCAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BUZARD Laurent (Barbezieux).
M. BAUDET Pierre (Baignes) a donné pouvoir à M. DELETOILE Gérard (Baignes).
M. MASSÉ Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BARBOT (Val des Vignes).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. ARNAUD Yvon (Bors de Baignes), M. BOUTIN Christian (Condéon), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. PETIT Bernard (Orioles), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. CHATELLIER Dominique (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUDET Didier (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. BLUTEAU Jacky (Lachaise), M. DESMORTIER Joël (Lagarde) - Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre), M. HILAIRET Joël (Passirac), Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), M. FAVREAU Patrick - M. VARENNE Michel (Salles de Barbezieux)

N°12 - Objet : Vente à M. COUSSEAU de la parcelle A-669p dite "lot 1" de la Tranche 1 sur la Zone d'Activité Porte du Sud-Charente, Jurignac, 16250 VAL-DES-VIGNES**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la zone d'activité de la commune de Val-des-Vignes, la Communauté de Communes a reçu une demande de Monsieur COUSSEAU pour un projet d'acquisition. L'Entreprise Unilatérale à Responsabilité Limitée COUSSEAU est une entreprise créée en 2000, spécialisée dans les travaux de terrassement employant 2 salariés en plus du gérant Monsieur COUSSEAU. Le développement de son activité nécessite pour lui de reconsidérer son implantation actuelle. L'acquisition du terrain ci-après précisé lui permettra d'avoir une vision à plus long terme.

Monsieur COUSSEAU s'est positionné sur le terrain cadastré A-669p, dit « Lot 1 » dont l'adresse postale sera le 1 bis, rue de la Distillerie, Zone d'activité Porte du Sud-Charente, Jurignac, 16250 VAL-DES-VIGNES.

	Surface Totale	Surface Constructible	Surface Inconstructible
Surface	7 528 m²	4 671 m ²	2 857 m ²
Prix du m² H.T.		4,23 € *	0,4 € *
Total	20 901 €	19 758 €	1 143 €

*(délibération n°2018-02-06)

Monsieur le Vice-Président précise que les particularités techniques et le zonage en proximité du terrain contraignent la constructibilité (40 % d'inconstructibilité, accès, zonage N limitrophe).

Il est rappelé que le preneur s'engage à réaliser :

- la viabilisation des terrains ;
- les raccordements aux réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication ;
- la gestion des eaux usées et des eaux pluviales à la parcelle y compris la prise en charge du « busage » depuis la rue des Pianos (ancienne route communale n°8) et la parcelle A-500 jusqu'à la route départementale n°916 ;
- le paiement des frais de notaire.

Considérant la suscitée délibération et les précitées particularités, la communauté de communes et le preneur se sont accordés sur un prix de cession de 13 400 € H.T. Sur ce montant viendra se rajouter la T.V.A. sur marge, qui sera définie par le notaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente dudit terrain sur la zone d'activité Porte du Sud-Charente à Val-des-Vignes au prix de 13 400 € Hors Taxes ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec COUSSEAU Hervé ou toute personne physique ou morale le substituant;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **30 MARS 2018**
Publié ou notifié le : **30 MARS 2018**
Touvérac, le **30 MARS 2018**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 mars 2018
le Président,
Jacques CHABOT.



COMMUNE DE VAL DES VIGNES

Cadastre:

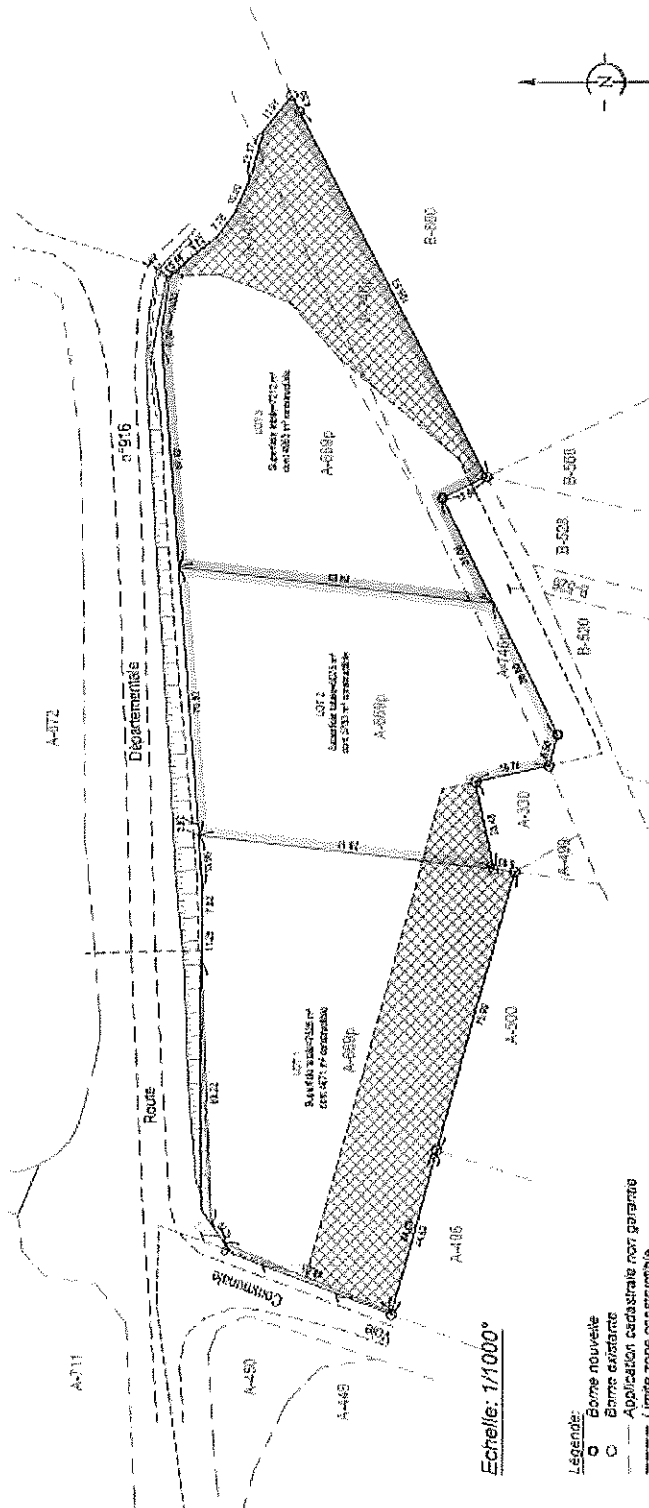
Section A

Lieudit: "Le Maine de l'Épine" Porte du Sud-Charente

PLAN DE DIVISION PROJET

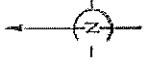
Superficie hors alignement
- Côté Départementale : 100 m²
- Côté Communal : 53 m²

Coordonnées Lambert CCZ62



Echelle: 1/1000°

- Légende:
- Borne nouvelle
 - Borne existante
 - Application cadastrale non garantie
 - - - - - Limite zone constructible
 - ▨ Zone non constructible



SECTEURS EXPERTS
abclopo
Dressé le 09 février 2018 par Julien BARDOU, Géomètre Expert
1, Allée des Noyers 2, Rue Jean Jaurès
79100 CHALUS-NEUF 79100 CHALUS-NEUF
T: 05 49 28 18 18 T: 05 49 28 17 29
C: 3000000000000000000 C: 3000000000000000000

Avant toute construction et clôture en vue de
ou même suite aux décrets d'arrêté préfectoral,
il sera tenu compte de la réglementation
relative au P.D.U.

AR PREFECTURE
016-241600501-20180329-DEL_2018_02_12-DE
Regu le 30/03/2018

